

Version: 3

ACQUAPOX PINTURA EPOXI BRILLO

Code: 12219

Révision: 09/05/2023 Revisión précédente: 13/12/2022 Date d'impression: 09/05/2023



RUBRIQUE 1 — IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

.1 <u>IDENTIFICATEUR DE PRODUIT:</u>

ACQUAPOX PINTURA EPOXI BRILLO

Code: 12219 UFI: JX00-W08V-700C-AVQX

1.2 UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES:

Utilisations prévues (principales fonctions techniques): [] Industriel [X] Professionnelle [X] consommation

Peinture liquide.

Secteurs d'utilisation:

Utilisations par des consommateurs (SU21),

Utilisations professionnelles (SU22),

Types d'utilisation du PCN:

Peintures/revêtements : décoratifs.

Utilisations déconseillées:

Ce produit n'est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d'utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précedemment comme 'Utilisations prévues ou identifiées'.

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Sans restriction.

1.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

PINTURAS ISAVAL, S.L.

c/Velluters, Parcela 2-14- P.I. Casanova - 46394 Ribarroja del Turia (Valencia) ESPAÑA

Téléphone: +34 96 1640001 - Fax: +34 96 1640002 - www.isaval.es

- Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:

atencionalcliente@isaval.es

1.4 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE:

+34 96 1640001 8:00-18:00 h.

Téléphone d'urgence pour premiers secours: (+33) 01 45425959 (24 h.) ORFILA (France)



Centres de toxicologie FRANCE:

- · PARIS: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Fernand Widal Téléphone: +33 140054848
- NANCY: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Central Téléphone: +33 383225050
- · LILLE: Centre Antipoison et de Toxicovigilance Téléphone: 825812822 (France), +33 800595959
- STRASBOURG: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpitaux Universitaires de Strasbourg Téléphone: +33 388373737
- BORDEAUX: Centre Antipoison, Hôpital Pellegrin-Tripode Téléphone: +33 556964080
- LYON: Centre Antipoison, Hôpital Edouard Herriot Téléphone: +33 472116911
- · TOULOUSE: Centre Antipoisons et de Toxicovigilance, Hôpital Purpan Téléphone: +33 561777447
- ANGERS: Centre Antipoison et de Toxicovigilance d'Angers C.H.R.U. Téléphone: +33 241482121
- · MARSEILLE: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Salvator Téléphone: +33 491752525
- · BRUSSELS/BRUXELLES (Belgique): Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum Téléphone: +32 70245245

RUBRIQUE 2 — IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:

La classification des mélanges est faite selon les principes suivants: a) lorsque des données (tests) sont disponibles pour la classification des mélanges, elles sont généralement classifiées sur la base de ces données, b) en l'absence de données (tests) pour les mélanges, des méthodes d'interpolation ou d'extrapolation sont généralement utilisées pour évaluer le risque, en utilisant les données de classification disponibles pour des mélanges similaires, et c) en l'absence d'essais et d'informations permettant d'appliquer des techniques d'interpolation ou d'extrapolation, des méthodes sont utilisées pour classer l'évaluation des risques sur la base des données des composants individuels du mélange.

Classification selon le Règlement (UE) nº 1272/2008~2021/849 (CLP):

DANGER:Eye Dam. 1:H318

Classe de danger	Classification du mélange	Cat.	Routes d'exposition	Organes cibles	Effets
Physico-chimique: Non classé					
Santé humaine:	Eye Dam. 1:H318 c)	Cat.1	Yeux	Yeux	Lésions graves
Environnement: Non classé					

Le texte intégral des mentions de danger est indiqué dans la section 16.

Note: Lorsque dans la section 3 on utilise une fourchette de pourcentages, les dangers pour la santé et l'environnement décrivent les effets de la concentration plus élevée de chaque composant, mais inférieur à la valeur maximale indiquée.

2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE



Le produit est étiqueté avec la mention d'arvetissement DANGER en accord avec le Réglement (UE) nº 1272/2008~2021/849 (CLP)

- Mentions de danger:

H318

Provoque des lésions oculaires graves.

- Conseils de prudence:



Code: 12219



Revisión précédente: 13/12/2022 Version: 3 Révision: 09/05/2023 Date d'impression: 09/05/2023

P102 Tenir hors de portée des enfants. P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux. Lorsque la P280

ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

P305+P351+P338-

P310

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler

immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P308+P310+P101 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

- Indications additionelles:

Contient 2-octyl-2H-isothiazole-3-one, 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one, Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-**EUH208**

3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

Contient 2-octyl-2H-isothiazole-3-one pour la protection du film.

- Substances qui contribuent à la classification:

Aducte phénoxyméthyloxyrane-triéthylènetétramine

Acide propionique

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one 2-octyl-2H-isothiazole-3-one

AUTRES DANGERS: 2.3

Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange:

Autres dangers physico-chimiques:

On ne connâit pas des autres effets néfastes pertinentes.

- Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine:

Une exposition prolongée à des vapeurs peut provoquer somnolence passagère. En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher.

- Autres effets néfastes pour l'environnement:

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation.

RUBRIQUE 3 —	COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES CO	OMPOSANTS

3.1 <u>SU</u>	BSTANCES:
---------------	-----------

Non applicable (mélange).

MÉLANGES: 3.2

Ce produit-ci est un mélange.

Description chimique:

Mélange de pigments, résines et additifs dans des solvents organiques. en milieu aqueux.

COMPOSANTS DANGEREUX:

Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption:

15 < C < 20 % Aducte phénoxyméthyloxyrane-triéthylènetétramine Autoclassé CAS: 362679-94-5, EC: Polymer, REACH: Exempt (polymère) Notifié CLP: Danger: Eye Dam. 1:H318

1 < C < 2 %

Acide propionique CAS: 79-09-4, EC: 201-176-3, REACH: 01-2119486971-24

CLP: Danger: Flam. Liq. 3:H226 | Skin Corr. 1B:H314 | Eye Dam. 1:H318 | STOT SE (irrit.) 3:H335 (Note B)

C ≥25 % Skin Irrit. 2, H315: 10 % ≤ C < 25 % Eye Irrit. 2, H319: 10 % ≤ C < 25 % STOT SE (irrit.) 3, H335: C ≥10 %

Skin Corr. 1B, H314:

Skin Sens. 1, H317:

Skin Sens. 1A, H317:

Skin Corr. 1C, H314:

Skin Sens. 1A, H317: C ≥0.0015 %

C ≥0.05 %

C ≥0,0015 %

REACH

CLP00

ATP13

REACH / ATP15

C < 0.01 %

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one CAS: 2634-33-5, EC: 220-120-9

CLP: Danger: Acute Tox. (oral) 4:H302 (ATE=567 mg/kg) | Skin Irrit. 2:H315 | Eye Dam. 1:H318 | Skin Sens. 1:H317 | Aquatic Acute 1:H400

C < 0.0005 %

2-octyl-2H-isothiazole-3-one

CAS: 26530-20-1, EC: 247-761-7, REACH: 01-2120768921-45 CLP: Danger: Acute Tox. (inh.) 2:H330 | Acute Tox. (skin) 3:H311 (ATE=311 mg/kg) | Acute Tox. (oral) 3:H301 (ATE=125 mg/kg) | Skin Corr. 1B:H314 | Eye Dam. 1:H318 | Aquatic Acute 1:H400 (M=100) | Aquatic Chronic 1:H410

(M=100) | EUH071 | Skin Sens. 1A:H317

C < 0.0005 %

Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1) CAS: 55965-84-9, EC: 611-341-5, REACH: Exempt (biocide)

CLP: Danger: Acute Tox. (inh.) 2:H330 | Acute Tox. (skin) 2:H310 | Acute Tox. (oral) 3:H301 | Skin Corr. 1C:H314 | Eye Dam. 1:H318 | Aquatic Acute 1:H400 (M=100) | Aquatic Chronic 1:H410 (M=100) | EUH071 | Skin Sens. 1A:H317 (Note B)

C ≥0,6 % Skin Irrit. 2, H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Eye Dam. 1, H318: C ≥0,6 % Eye Irrit. 2, H319: 0,06 % ≤ C < 0,6 %

Impuretés:

Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit.



Code: 12219



Version: 3 Révision: 09/05/2023 Revisión précédente: 13/12/2022 Date d'impression: 09/05/2023

Adjuvants de stabilisation:

Aucun.

Référence à d'autres sections:

Pour plus d'informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.

SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):

Liste mise à jour par l'ECHA sur 17/01/2023.

Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune.

Substances SVHC candidates à inclure dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune.

SUBSTANCES PERSISTANTS, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT), OU TRÉS PERSISTANTS ET TRÉS BIOACCUMULABLES (VPVB):

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

RUBRIQUE 4 — PREMIERS SECOURS

4.1 <u>DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SECOURS:</u>



Les symptômes peuvent apparaître aprés l'exposition, de sorte qu'en cas d'une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient. Les secouristes doivent faire attention è se proteger lui mêmes et utiliser les moyens de protection individuelles recommandées s'il y a une possibilité d'exposition. Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.

Route d´exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
Inhalation:	L'inhalation de vapeurs de solvants peut provoquer céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.	Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener en plein air. Si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, respiration artificielle. Une victime inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité (PLS). Maintenir la victime couverte avec une couverture et appeler un médecin.
Peau:	En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher	Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés.Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède et une solution aqueuse de bicarbonate de sodium au 5%.Puis laver à nouveau la zone avec de l'eau savonneuse.
Yeux:	Le contact avec les yeux cause rougissement, douleur et brulûres profondes graves.	Enlever les verres de contact.Rinçage à l'eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu'à ce que l'irritation soit descendue.Si l'irritation persiste, faire appel à un médecin.
Ingestion:	Par ingestion, peut causer irritation de la gorge, douleur abdominale, somnolence, nausées, vomissement et diarrhée.	Dû à son charactère acide, les effets peuvent se réduire au maximum en donant à boire de l'eau abondante, à laquelle on a ajouté du lait de magnésie. Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque d'aspiration.Mettre en position demi-assise et laisser au repos.

4.2 PRINCIPAUX SYMPTÖMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS:

Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11.1

4.3 INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:

Information pour le médecin:

Le traitement doit se diriger au control des symptômes et des conditions cliniques du patient..

Antidotes et contre-indications:

Il n'est pas connu un antidote spécifique.

CLP 2.6.4.3.



ACQUAPOX PINTURA EPOXI BRILLO

Code: 12219



Version: 3 Révision: 09/05/2023 Revisión précédente: 13/12/2022 Date d'impression: 09/05/2023

RUBRIQ	UE 5 — MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE
5.1	MOYENS D'EXTINCTION:)
	Poudres spécifiques ou CO2.
5.2	DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:
	Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, oxydes de soufre, composés halogénés, acide chlorhydrique.L´exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé.
5.3	CONSEILS AUX POMPIERS:
	<u>Équipements de protection particuliers:</u>
	Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisée, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques.
	Autres recommandations:
	Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu.Rester du côté d'où vient le vent.Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.
RUBRIQI	Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu.Rester du côté d'où vient le vent.Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau. UE 6 — MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE
RUBRIQI 6.1	vent.Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.
	vent.Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau. UE 6 — MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE
	vent.Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau. UE 6 — MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCEDURES D'URGENCE: Éliminer les possibles sources d'ignition et, s'il est nécessaire, ventiler la zone. Ne pas fumer.Éviter le contact direct du produit.Éviter
6.1	vent.Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau. UE 6 — MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE: Éliminer les possibles sources d'ignition et, s'il est nécessaire, ventiler la zone. Ne pas fumer.Éviter le contact direct du produit.Éviter l'inhalation des vapeurs.Maintenir les personnes sans protection en position opposée au sens du vent.
6.1	vent.Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau. UE 6 — MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCEDURES D'URGENCE: Éliminer les possibles sources d'ignition et, s'il est nécessaire, ventiler la zone. Ne pas fumer.Éviter le contact direct du produit.Éviter l'inhalation des vapeurs.Maintenir les personnes sans protection en position opposée au sens du vent. PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT: Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol.Au cas où de grands déversements se produiraient
6.1	vent.Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau. UE 6 — MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE: Éliminer les possibles sources d'ignition et, s'il est nécessaire, ventiler la zone. Ne pas fumer.Éviter le contact direct du produit.Éviter l'inhalation des vapeurs.Maintenir les personnes sans protection en position opposée au sens du vent. PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT: Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol.Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.

RUBRIQUE 7 — MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:

Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.

Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir rubrique 1. Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir rubrique 7. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. Pour l'élimination des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.

- Recommandations générales:

Température auto-inflammation:

Utiliser dans des zones libres de sources d'ignition et à l'écart de sources de chaleur ou électriques. Ne pas fumer. Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts.

- Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. pouvant s'étaler le long du sol à des grandes distances et peuvent former à l'aide de l'air des mélanges qui au contact de sources d'ignition lointaines peuvent s'enflammer ou exploser.Dû à l'inflammabilité, ce matériel ne peut être utilisé que dans des zones libres de sources d'ignition et à l'écart de sources de chaleur ou électriques. Éteindre les téléphones portables et ne pas fumer.Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.

Point d'éclair 53* °C (Pensky-Martens)

Non applicable (il mantient pas la combustion).

- Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:

Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:

Il n'est pas consideré un danger pour l'environnement. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.

7.2 CONDITIONS D'UN STOCKAGE SUR, Y COMPRIS LES EVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:

Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Le produit doit être stocké isolé de sources de chaleur et électriques. Ne pas fumer dans l'aire de stockage. S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d'informations, voir rubrique 10.

- Classe de magasin:

D'après les dispositions en vigueur.

- Temps de stockage:

12 Mois.

- Températures:

min:5 °C, max:40 °C (recommandé).

Matières incompatibles:

Conserver à l'écart de agents oxydants, alcalis, métaux, agents réducteurs, acides.

- Type d'emballage:

Selon réglementations en vigueur.

- Quantités limites (Seveso III): Directive 2012/18/UE:

Non applicable (produit per utilisation non industrielle).



Code: 12219



Revisión précédente: 13/12/2022 Version: 3 Révision: 09/05/2023 Date d'impression: 09/05/2023

UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S): 7.3

Aucune recommandation particulière disponible différente à celles indiquées pour l'usage de ce produit.

CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE **RUBRIQUE 8**

8.1

Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipe de protection respiratoire. Référence doit être faite a normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Réference doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

- LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE)

INRS 2012 (ED 984) (Decret 2012-	An	VME		VLCT		Observations	Table
746) (France, 2012)		ppm	mg/m3	ppm	mg/m3		MP non.
Acide propionique	2004	10	31	20	62		
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	-	-	0,1	-	-	Recommandé	

VME - Valeur limite moyenne d'exposition 8 heures, VLCT - Valeur limite d'exposition court terme, MP - Maladie Professionelle.

- VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES (VLB):

Non établi

- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est consideré comme sûr, derivée de données toxicologiques selon directrices specifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent diférer d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une determinée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considerées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

- (c) - (c) - (c)
- (c)
- (c)
- (c)
- (c)
- (c)
- (c)
- (c)
- (c)
- (c)
- (c)
- (c)
- (c)
()
- (c)
- (c)
5 (c)
5 (c)
- (c)
- (c)
- (c)
- (c)
- (c)



Code: 12219



Version: 3 Révision: 09/05/2023 Date d'impression: 09/05/2023

Revisión précédente: 13/12/2022

- (a) Aiguë, exposition à court terme, (c) Chronique, exposition prolongée ou répétée.
- (-) DNEL non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).
- s/r DNEL non derivé (pas de risque identifié).
- m/r DNEL non derivé (risque moyen).
- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

- CONCENTRATION THE VIOLET ET (TINEO).						
- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET,	PNEC Eau douce	PNEC Marin	PNEC Intermittent			
ORGANISMES AQUATIQUES:- Eau douce, marin	mg/l	mg/l	mg/l			
et déversements intermitentes:						
Aducte phénoxyméthyloxyrane-	-	-	-			
triéthylènetétramine						
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3	-	-	-			
-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol						
-3-one [EC 220-239-6] (3:1)						
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	-	-	-			
2-octyl-2H-isothiazole-3-one	0.0022	0.00022	0.000122			
Acide propionique	0.5	0.05	5			
- USINES TRAITEMENT DES EAUX USÉES	PNEC STP	PNEC Sédiments	PNEC Sédiments			
(STP) ET SÉDIMENTS DANS L'EAU DOUCE ET	mg/l	mg/kg dw/d	mg/kg dw/d			
MARINE:						
Aducte phénoxyméthyloxyrane-	-	-	-			
triéthylènetétramine						
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3	-	-	-			
-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol						
-3-one [EC 220-239-6] (3:1)						
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	-	-	-			
2-octyl-2H-isothiazole-3-one	s/r	0.0475	0.00475			
Acide propionique	5	1.86	0.186			
- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET,	PNEC Air	PNEC Sol	PNEC Oral			
ORGANISMES TERRESTRES:- Air, sol et éffets	mg/m3	mg/kg dw/d	mg/kg dw/d			
pour des prédateurs et pour l'homme:						
Aducte phénoxyméthyloxyrane-	-	-	-			
triéthylènetétramine						
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3	-	-	-			
-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol						
-3-one [EC 220-239-6] (3:1)						
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	-	-	-			
2-octyl-2H-isothiazole-3-one	s/r	0.0082	n/b			
Acide propionique	s/r	0.1258	n/b			

- (-) PNEC non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).
- n/b PNEC non derivé (pas de potentiel de bioaccumulation).
- s/r PNEC non derivé (pas de risque identifié).

CONTRÔLES DE L'EXPOSITION: 8.2

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:







Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale. Si ces mesures ne suffisent pas maintenir la concentration de particules et vapeurs en-dessous les limites d'exposition au travail, une protection respiratoire appropriée doit être portée.

- Protection respiratoire:

Éviter l'inhalation de vapeurs.

- Protection des yeux et du visage:

Disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.

- Protection des mains et de la peau:

On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: RÈGLEMENT (UE) NR. 2016/425:

Comme mésure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'ambient de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractérístiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la categorie, la norme CEN, etc..), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

Masque:	# Non.
Lunettes:	Lunettes de sécurité avec des protections latérales contre éclaboussures de liquides (EN166).Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles regulières conformément aux instructions du fabricant.
Écran facial:	Non.



Code: 12219



Version: 3 Révision: 09/05/2023 Revisión précédente: 13/12/2022 Date d'impression: 09/05/2023

Gants:	# Gants résistants aux produits chimiques (EN374).Lors des contacts fréquents ou prolongés, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 5 ou supérieure, avec un temps de pénétration >240 min.Quand seulement s'attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 2 ou supérieure, avec un temps de pénétration >30 min.Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d'utilisation prétendue.Il y à plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374.En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nos devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants.Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.
Bottes:	Non.
Tablier:	Non.
Combinaison:	Conseillable.

- Risques thermiques:

Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter tout déversement à l'environnement. Éviter les émissions à l'atmosphère.

- Déversements sur le sol:

Éviter l'infiltration dans les sols.

- Déversement dans l'eau:

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

- Loi de gestion de l'eau:

Ce produit contient les substances suivantes figurant dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l'eau, selon la Directive 2000/60/CE~2013/39/UE: Terbutryne.

- Émissions atmosphériques:

En raison de la volatilité, peut entraîner des émissions à l'atmosphère durant la manipulation et l'utilisation. Éviter l'émission à l'atmosphère.

COV (produit prêt à user*):

Applicable d'après la Directive 2004/42/CE, relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques: PEINTURES ET VERNIS (définition sur la Directive 2004/42/CE, annexe I.1): Subcategorie d'émission j) Revêtement bicomposant à fonction spéciale, en phase aqueuse. COV (produit prêt à user*): (ACQUAPOX PINTURA EPOXI BRILLO Cod. 12219 / ENDURECEDOR ACQUAPOX BRILLANTE Cod. 12224 = 100 / 33 en volume): 36,4 g/l* (COV max.140 g/l* à partir du 01.01.2010)

COV (installations industrielles):

Si le produit est utilisé dans une installation industrielle, il faut vérifier si est applicable d'après la Directive 2010/75/UE, relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains activités et installations: Solvants: 3,95 % Poids, COV (livraison): 3,27 % Poids, COV: 1,67 % C (exprimé comme carbone), Poids Moléculaire (moyen): 104,26, Nombre d'atoms de C (moyen): 4,44



Code: 12219

Version: 3 Révision: 09/05/2023 Revisión précédente: 13/12/2022 Date d'impression: 09/05/2023



RUBRIQUE 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATIONS SUR LES PROPRIÈTES PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:

Aspect

État physique: Liquide

Couleur: Voir le couleur dans l'emballage

Odeur: Caractéristique

Seuil olfactif: Non disponible (mélange).

Changement d'état

Point de fusion:

Non disponible (mélange).

Point initial d'ébullition:

> 100* °C à 760 mmHg

- Inflammabilité:

Point d'éclair 53* °C (Pensky-Martens) CLP 2.6.4.3.

Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité/explosivité: Non disponible

Température auto-inflammation:

Non applicable (il mantient pas la combustion).

Stabilité

Température de décomposition: Non disponible (impossibilité technique d'obtenir les

données).

Valeur pH

pH: 10 à 20°C

- Viscosité:

Viscosité dynamique: 60 Poise à 20°C

Viscosité cinématique: 1390,3* mm2/s à 40°C

- Solubilité(s):

Solubilité dans l'eau Miscible

Liposolubilité: Non applicable (produit inorganique).

Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non applicable (mélange).

Volatilité:

Taux d'évaporation: Non disponible (manque de données).

Densité

Densité relative: 1,479* à 20/4°C Relative eau

Densité de vapeur relative: Non disponible.

Caractéristiques des particules

La taille des particules:

Non applicable.

- Propriétés explosives:

Les vapeurs peuvent former à l'aide de l'air des mélanges qui peuvent s'enflammer ou exploser en présence d'une source d'ignition.

- Propriétés comburantes:

Non classé comme produit comburant.

*Valeurs estimés sur la base des substances qui composent le mélange.

9.2 AUTRES INFORMATIONS:

Informations concernant les classes de danger physique

Aucune information supplémentaire disponible.

Autres caractéristiques de sécurité:

COV (livraison): 3,3 % Poids COV (livraison): 48,4 g/l

Non volatile: 57,61 * % Poids 1h. 60°C

Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche techniche correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.



Code: 12219

Version: 3 Révision: 09/05/2023 Revisión précédente: 13/12/2022 Date d'impression: 09/05/2023



RUBRIQ	QUE 10 — STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ						
10.1	<u>RÉACTIVITÉ:</u>						
	- Corrossion pour les métaux:						
	Il n'est pas corrosif pour les métaux.						
	- Proprietés pyrophoriques:						
	In n'est pas pyrophorique.						
10.2	STABILITÉ CHIMIQUE:						
	Stable dans les conditions de stockage et d'emploi i						
10.3	POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSE	<u>S:</u>					
	Possible réaction dangereuse avec agents oxydants	s, alcalis, métaux, agents réducteu	rs, acides.				
10.4	CONDITIONS À ÉVITER:						
	- Chaleur:						
	Tenir éloigné des sources de chaleur.						
	- Lumière:						
	S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radi	iation solaire.					
	- Air:						
	Le produit n'est pas affecté par l'exposition à l'air, mais il est recommandé ne pas laisser des récipients ouverts.						
	- Pression:						
	Irrélevant.						
	- Chocs:						
	Le produit n'est pas sensible aux chocs, mais comm						
	brusque, pour éviter des déformations et la rupture of pendant les opérations de chargement et de déchar		que le produit est manipule e	en grandes quantites et			
10.5	MATIÈRES INCOMPATIBLES:	gement.					
10.5	Conserver à l'écart de agents oxydants, alcalis, mét	taux agente réducteure acides					
10.6	PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREI						
10.0	Lors de décomposition thermique, des produits dans		d'azota ovudas da soufra a	ocide chlorhydriaue			
	composés halogénés.	gereux peuvern se former. Oxydes	d azote, oxydes de soulle, a	iolae officitiyarique,			
RUBRIO	DUE 11 — INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES						
rtobrita	Aucune donnée toxicologique sur la préparation	n elle-même n'est disponible. La	classification toxicologiqu	le de cette mélance a			
	été faite moyennant la méthode de calcul conve						
11.1	INFORMATIONS SUR LES CLASSES DE DAN	• ,	•	,			
11.1	TOXICITÉ AIGUË:	SELECTION OF PERMIT	z cz reconstruction	<u> </u>			
	Dosages et concentrations letales	DL50 (OECD401)	DL50 (OECD402)	CL50 (OECD403)			
	de composants individuels:	mg/kg bw Oral	mg/kg bw Cutanée	mg/m3.4h Inhalation			
	Málanga da F. ahlang Q máthud Old igathianal Q	74.0 Det	119/19 bw outainee	11g/110:411 Illiaation			

Dosages et concentrations letales	DL50 (OECD401)	DL50 (OECD402)	CL50 (OECD403)
de composants individuels:	mg/kg bw Oral	mg/kg bw Cutanée	mg/m3.4h Inhalation
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-	74,9 Rat	140 Rat	> 1230 Rat
one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-			
3-one [EC 220-239-6] (3:1)			
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	1020 Rat	> 2000 Rat	> 2050 Rat

125 Rat 2-octyl-2H-isothiazole-3-one > 270 Ra 311 Lapin Acide propionique 3455 Rat 3235 Rat > 20000 Ra Estimations de la toxicité aiguë (ATE) ATE ATE ATF de composants individuels: mg/kg bw Ora mg/kg bw Cutanée mg/m3.4h Inhalation Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-74,9 > 50 one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1) 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one *56

(*) - Estimation ponctuelle de la toxicité aiguë correspondant à la catégorie de classification (voir GHS/CLP Table 3.1.2). Ces valeurs sont utilisées pour calculer l'ATE dans le but de classifier un mélange à partir de ses composants et ne représentent pas les résultats de tests. (-) - Les composants dont on suppose qu'ils ne présentent aucune toxicité aiguë au seuil supérieur de la catégorie 4 pour la voie d'exposition correspondante sont ignorés.

125

*311

270

- Dose sans effet observé

2-octyl-2H-isothiazole-3-one

Non disponible

Acide propionique

- Dose minimale avec effect observé

Non disponible

INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: TOXICITÉ AIGUË:

Routes d'exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées	Critère
Inhalation: Non classé	ATE > 20000 mg/m3		Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.



Code: 12219



Version: 3 Révision: 09/05/2023 Revisión précédente: 13/12/2022 Date d'impression: 09/05/2023

Peau: Non classé	ATE > 5000 mg/kg bw	Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Yeux: Non classé	Non disponible.	- Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données). GHS/CLF 1.2.5.
Ingestion: Non classé	ATE > 5000 mg/kg bw	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des 3.1.3.6. données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

GHS/CLP 3.1.3.6: Classification de mélanges à partir des composants (formule d'additivité).

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées	Critère
 Corrossivité/irritation respiratoire: Non classé 	-	-	Il n´est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 1.2.6. 3.8.3.4.
- Corrossivité/irritation cutanée: Non classé	-	-		GHS/CLP 3.2.3.3.
- Lésions/irritation oculaire graves:	Yeux	Cat.1	1 3	GHS/CLP 3.3.3.3.
- Sensibilisation respiratoire: Non classé	-	-	Il n´est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.
- Sensibilisation cutanée: Non classé		-	Il n´est pas classé comme un produit sensibilisant par contact cutanée (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.

GHS/CLP 3.2.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux. GHS/CLP 3.3.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux. GHS/CLP 3.4.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux. GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

- DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées	Critère
- Danger par aspiration: Non classé	-			GHS/CLP 3.10.3.3.

GHS/CLP 3.10.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répetée (RE): Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité spécifique pour certains organes cibles.

GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

EFFETS CMR:

- Effets cancérigènes:

N'est pas considéré comme un produit cancérigène.

- Génotoxicité:

N'est pas considéré comme un produit mutagénique.

Toxicité pour la reproduction:

N'est pas perjudiciable pour la fertilité.N'est pas pejudiciable pour le developpement du foetus.

- Effets via l'allaitement:

Il n'est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:

Routes d'exposition



Code: 12219



Version: 3 Révision: 09/05/2023 Revisión précédente: 13/12/2022 Date d'impression: 09/05/2023

Peut s'absorber par inhalation de la vapeur, à travers la peau et par ingestion.

Exposition à court terme:

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. Par ingestion, peut causer des irritations dans la gorge; d'autres effets peuvent être les mêmes que celles décrites pour l'exposition à des vapeurs. Provoque des lésions oculaires graves.

Exposition prolongée ou répétée:

Le contact répété ou prolongé peut provoquer l'élimination de la graisse naturelle de la peau, donnant comme résultat dermatite de contact non alèrgique et absortion à travers la peau.

EFFETS INTERACTIFS:

Non disponible.

INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION:

- Absorption percutanée:

Non disponible.

- Toxicocinétique basique:

Non disponible.

AUTRES INFORMATIONS:

Non disponible.

11.2 INFORMATIONS SUR LES AUTRES DANGERS:

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation.

Autres informations:

Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 12 — INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification écotoxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~2021/849 (CLP).

12.1 TOXICITÉ:

- Toxicité aiguë pour le milieu aquatique de composants individuels	CL50 (OECD 203) mg/l·96heures	CE50 (OECD 202) mg/l·48heures	CE50 (OECD 201) mg/l·72heures
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3- one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol- 3-one [EC 220-239-6] (3:1)		0.16 - Daphnie	0.037 - Algues
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	1.2 - Poisson	0.85 - Daphnie	0.37 - Algues
2-octyl-2H-isothiazole-3-one	0.12 - Poisson	0.18 - Daphnie	0.15 - Algues
Acide propionique	10000 - Poisson	500 - Daphnie	500 - Algues

- Concentration sans effet observé	NOEC (OECD 210) mg/l · 28 jours	NOEC (OECD 211) mg/l · 21 jours	NOEC (OECD 201) mg/l · 72 heures
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3- one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol- 3-one [EC 220-239-6] (3:1)	0.02 - Poisson	0.011 - Daphnie	0.004 - Algues
2-octyl-2H-isothiazole-3-one	0.022 - Poisson	0.035 - Daphnie	0.068 - Algues

- Concentration minimale avec effet observé

Non disponible

ÉVALUATION DE LA TOXICITÉ AQUATIQUE:

Toxicité aquatique	Cat.	Principaux dangers pour l'environnement aquatique	Critère
- Toxicité aquatique aiguë: Non classé		Il n´est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité aiguë pour les organismes aquatiques (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 4.1.3.5.5.3.
- Toxicité aquatique chronique:		Il n´est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité chronique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	

CLP 4.1.3.5.5.3: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité aiguë par la somme des composants classés.

CLP 4.1.3.5.5.4: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité chronique (à long terme) par la somme des composants classés.

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:

- Biodégradabilité:

Non facilement biodégradable.

Date d'impression: 09/05/2023



Version: 3

ACQUAPOX PINTURA EPOXI BRILLO

Code: 12219

Révision: 09/05/2023



Version	n: 3 Révision: 09/05/2023	Revision precedente: 1	3/12/2022	ate d´impression: 09/05/2023		
	Biodegradation aérobique de composants individuels	DCO mgO2/g	%DBO/DQO 5 jours 14 jours 28 jours	Biodegradabilidad		
	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3- one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol- 3-one [EC 220-239-6] (3:1)		55	Non facile		
	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one			Non facile		
	2-octyl-2H-isothiazole-3-one			Non facile		
	Acide propionique	1420	65 73 74	Facile		
	Note: Les données de biodégradabilité correspondent à เ	une moyenne de données pro	ovenant de diverses sources	bibliographiques.		
	- Hydrolyse:					
	Non disponible.					
	- Photodégradabilité:					
	Non disponible.					
12.3	POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:					
	Non disponible.	In a Devel	DOE	Determin		
	Bioaccumulation de composants individuels	logPow	BCF L/kg	Potenciel		
			g	Non disponible		
	Aducte phénoxyméthyloxyrane- triéthylènetétramine			Non disponible		
	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3- one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol- 3-one [EC 220-239-6] (3:1)	0.75	3.2 (calculée)	peu probable, faible		
	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	0.64	3.2 (calculée)	peu probable, faible		
	2-octyl-2H-isothiazole-3-one	2.61	19.2 (calculée)	Faible		
	Acide propionique	0.33	3.2 (calculée)	Non bioaccumulable		
12.4	MOBILITÉ DANS LE SOL:	<u> </u>	<u> </u>			
	Non disponible					
	Movilité de composants individuels	log Poc	Constante de Henry Pa·m3/mol 20°C	Potenciel		
	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3- one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol- 3-one [EC 220-239-6] (3:1)	0,45		peu probable, faible		
	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	1,05		peu probable, faible		
	2-octyl-2H-isothiazole-3-one	2,26	0,036 (calculée)	Faible		
	Acide propionique	0,08	0,07 (calculée)	Non bioaccumulable		
12.5	RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET VPVB:(A	Annexe XIII du Règlement	(CE) nr. 1907/2006:)			
	Ne contient pas des substances qui répondent aux critère	es PBT/vPvB.	,			
12.6	PROPRIÉTÉS PERTURBANT LE SYSTÈME ENDO	CRINIEN:				
	Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés	de perturbation endocrinienr	ne identifiées ou en cours d'é	valuation.		
12.7	AUTRES EFFETS NEFASTES:					
	- Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone:					
	Non disponible.					
	- Potentiel de formation photochimique d'ozone:					
	Non disponible.					
	- Potentiel de réchauffement climatique:					
	Non disponible.					
RUBRIO	IJE 13 — CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATI	ON				

Revisión précédente: 13/12/2022

RUBRIQUE 13 — CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS:Directive 2008/98/CE~Réglement (UE) nº 1357/2014:

Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Élimination d'emballages souillés:Directive 94/62/EC~2015/720/UE, Decision 2000/532/EC~2014/955/UE:

Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur.La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée.Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit.

Procédures de neutralisation ou destruction du produit:

Décharge officiellement autorisée, en accord avec les règlementacions locales.

Date d'impression: 09/05/2023



Version: 3

ACQUAPOX PINTURA EPOXI BRILLO

Code: 12219

Pour cette mélange n'a pas été fait une évaluation de la sécurité chimique.

Révision: 09/05/2023

E

RUBRIQUE 14 — INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT NUMERO ONU OU NUMERO D'IDENTIFICATION: Non applicable DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU: 14.2 Non applicable CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT: 14.3 Transport par route (ADR 2021) et Transport par chemin de fer (RID 2021): Non réglementé Transport voie maritime (IMDG 39-18): Non réglementé Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2021): Non réglementé Transport par voies de navigation intérieures (ADN): Non réglementé **GROUPE D'EMBALLAGE:** 14.4 Non réglementé DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT: 14.5 Non applicable (non classé comme dangereux pour l'environnement). PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR: 14.6 S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sécure. Assurer une ventilation adéquate. TRANSPORT MARITIME EN VRAC CONFORMÉMENT AUX INSTRUMENTS DE L'OMI: 14.7 Non applicable. RUBRIQUE 15 — INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION REGLEMENTATIONS/LEGISLATION PARTICULIÈRES À LA SUBSTANCE OU AU MELANGE EN MATIÈRE DE SECURITÉ. 15.1 DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT: Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérés tout au long de cette fiche de donnés de sécurité. Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation: Voir la section 1.2 Avertissement tactile de danger: Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis). Protection de sécurité por des enfants: Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis). Informations COV sur l'étiquette: Contient COV max. 36,4 g/l* pour le produit prêt à user - Le valeur limite 2004/42/CE-IIA cat. j) Revêtement bicomposant à fonction spéciale, en phase aqueuse. est COV max. 140 g/l (2010) **AUTRES LÉGISLATIONS:** Non disponible. Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III): Voir la section 7.2 Autres legislations locales: Le destinataire doit vérifier l'existence éventuelle de réglementations locales applicables au produit chimique. **ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:** 15.2

Revisión précédente: 13/12/2022



Code: 12219



Version: 3 Révision: 09/05/2023 Revisión précédente: 13/12/2022 Date d'impression: 09/05/2023

RUBRIQUE 16 — AUTRES INFORMATIONS

16.1 TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE À LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:

Mentions de danger en accord le Réglement (UE) nº 1272/2008~2021/849 (CLP), Annexe III:

H226 Liquide et vapeurs inflammables. H301 Toxique en cas d'ingestion. H302 Nocif en cas d'ingestion. H310 Mortel par contact cutané. H311 Toxique par contact cutané. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H330 Mortel par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Notes concernat l'identification, classification et l'étiquetage des substances ou mélanges:

Note B : Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...% ». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.

ÉVALUATION DES INFORMATIONS SUR LE DANGER DES MÉLANGES:

Voir les sections 9.1, 11.1 et 12.1.

CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:

Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionels, afin de faciliter la compréhension et l'interpretation des fiches de donnés de sécurité et l'étiquetage des produits.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

- · European Chemicals Agency: ECHA, http://echa.europa.eu/
- · EUR-Lex L'accès au droit de l'Union européenne, http://eur-lex.europa.eu/
- Industrial Solvents Handbook, Ibert Mellan (Noves Data Co., 1970).
- · Valeurs limites d'exposition profesionelle aux agents chimiques en France, (INRS, ED 984, 2007).
- Accord européen concernant le transport des merchandises dangereuses par route, (ADR 2021).
- · International Maritime Dangerous Goods Code IMDG including Amendment 39-18 (IMO, 2018).

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

- · REACH: Réglément concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.
- · GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
- · CLP: Classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.
- · EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
- \cdot ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées.
- · CAS: Service américain d'enregistrement des produits chimiques.
- · UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
- SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
- · PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
- · mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
- · COV: Composés Organiques Volatiles.
- · DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
- · PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
- · LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
- LD50: Dose létale, 50 pour cent.
- ONU: Organisation des Nations Unies.
- · ADR: Accord européen sur le transport des merchandises Dangereuses par Route.
- · RID: Réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses.
- · IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
- · IATA: Association du Transport aérien international.
- · ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'annexe du Règlement (UE) nr. 2020/878.

 HISTOIRE:
 RÉVISION:

 Version: 1
 27/01/2022

 Version: 2
 13/12/2022

 Version: 3
 09/05/2023

Modifications en ce qui concerne a la Fiche de données de sécutité précédente:

Les possibles chamgements législatifs, contextuelles, numériques, méthodologiques et normatifs en ce qui concerne a la version précédente sont mis en évidence dans cette Fiche de données de sécutité par une marque #

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementationstant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celuici.